

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 199 accordant au Ministère des Armées (Forces Terrestres) la cession à titre définitif, d'une bande de terrain située entre le Camp Militaire de la Plaine (T.F. 19) et la voie ferrée.

n° 199

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 décembre 1960

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait cession, à titre définitif, au Ministère des Armées (Forces Terrestres) d'une bande de terrain de 5.700 mètres carrés environ, située entre le Camp militaire de la Plaine (Titre Foncier n° 19) et la voie ferrée, la dite parcelle telle au surplus qu'elle est figurée au plan joint.

Art. 2

— Le cessionnaire devra verser à la Caisse du Receveur des Domaines, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération, la somme de cinq cent soixante dix mille francs (570.000 frs) représentant la valeur du terrain à raison de 100 francs le mètre carré.

Art. 3

— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom du cessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR KAMIL WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente, OMAR IBRAHIM HADOM.